

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE ARTHROSCANNER	Page : 1/3 Référence : FO-PEC-07 Version : 1
------------------------------------	---	---

Vous allez avoir un ARTHROSCANNER

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites. Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie et le scanner utilisent des rayons X :

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

De quoi s'agit-il ?

Cet examen consiste à injecter à l'aide d'une aiguille un liquide iodé (produit de contraste) à l'intérieur d'une articulation. Un scanner avec le produit de contraste dans l'articulation sera ensuite réalisé pour étudier le contenu de l'articulation.

Le déroulement de l'examen :

L'examen se fait en position allongée.

La peau est d'abord désinfectée. La piqûre est un moment un peu désagréable de l'examen. L'injection du liquide iodé dans l'articulation ne provoque tout au plus que des douleurs modérées et très passagères.

L'arthrographie peut être complétée immédiatement par un scanner de l'articulation. Ceci ne nécessitera pas de deuxième piqûre.

Quelles complications pourraient survenir pendant l'examen ?

Il est rarissime qu'un liquide iodé injecté dans une articulation déclenche des réactions allergiques. De plus, celles-ci sont le plus souvent sans conséquence.

Quelles complications pourraient survenir après l'examen ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Nous prenons, bien entendu, toutes les précautions nécessaires pour l'éviter. Des douleurs, un gonflement de l'articulation, de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous appeler sans délai, car il peut être urgent de vous donner un traitement.

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE ARTHROSCANNER	Page : 2/3 Référence : FO-PEC-07 Version : 1
------------------------------------	---	---

Il existe aussi un risque d'hématome sous cutané, et d'hématome intra-articulaire et vous devez nous préciser si vous présentez un problème de coagulation ou si vous suivez un traitement qui fluidifie le sang.

Résultats :

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l'examen. Il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent être ensuite analysées plus en détail par le médecin radiologue. Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

1. Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ? oui / non
2. Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant, antivitamine K ou anti-agrégant plaquettaire type Héparine, Previscan, Sintrom, Plavix, Ticlid ...) ? oui / non
3. Etes-vous allergique aux produits de contraste ? oui / non
4. Etes-vous allergique à la Bétadine ou à la Xylocaïne ? oui / non
- 5. Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? oui / non**

Apportez le jour de l'examen :

1. La demande de votre médecin (ordonnance, lettre...).
2. Le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)

Avant de vous rendre à l'examen :

Il est recommandé de bien se laver la peau, à l'endroit de l'articulation, avec un savon liquide désinfectant par exemple. Mais surtout il ne faut pas raser la peau.

Pour l'examen :

Le jour de l'examen, vous pouvez manger normalement.

Après l'examen :

Limitez les mouvements de votre articulation durant les 24 heures suivantes pour éviter la survenue de douleurs ou d'un épanchement (gonflement).

Interrompez le sport et la kinésithérapie pendant 48 heures.

Si besoin, reprenez contact avec votre radiologue en téléphonant au 05 96 70 19 19.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE ARTHROSCANNER	Page : 3/3 Référence : FO-PEC-07 Version : 1
------------------------------------	---	---

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

RADIOLOGIE CLINIQUE SAINT-PAUL
4 rue des Hibiscus 97200 Fort- de- France
05 96 70 19 19

Cette fiche est inspirée de celle éditée par la SFR (Société Française de Radiologie) pour un usage réservé au service de radiologie de la Clinique Saint-Paul. Aucune diffusion extérieure n'est autorisée.